

## Inscriptions à l'école PERON

Pour les enfants nés en 2022 et qui entreront en petite section ou pour les nouveaux élèves :

-> *1<sup>ère</sup> démarche : La PRE-INSCRIPTION EN MAIRIE*

*Elle est possible à partir du : LUNDI 24 mars 2025*

Il vous sera demandé les documents suivants :

- le livret de famille établissant la filiation ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

-> *2<sup>ème</sup> démarche : L'inscription à l'école :*

Il vous sera demandé les documents suivants :

- le certificat de pré-inscription délivré par la mairie de Péron ;
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (copie carnet de santé) ;
- un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école.

**Organisation : sans rendez-vous**

- le lundi 24, le mardi 25 et le mercredi 26 mars : de 9h00 à 12h00
- le jeudi 27 et vendredi 28 mars : de 14h00 à 17h00.

En dehors de ces dates merci de convenir d'un rendez-vous en contactant l'école:

Mail : [ce.0011298f@ac-lyon](mailto:ce.0011298f@ac-lyon)